



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : 3F SUD
ou Dénomination (pour les personnes morales) : 3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE (HLM)
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : JEAN-PIERRE SAUTAREL
Adresse : N° 72 Rue AVENUE DE TOULON
Commune MARSEILLE
Code postal 13006
Nature des activités : Location de logements (6820A)
Qualification : Construction, acquisition, gestion, location et accession à la propriété, habitations collectives, immeubles Hlm

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1). Row B1: Apus apus, Martinet noir, Destruction de 30 sites de nidification.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Grid of checkboxes for finality: Protection de la faune ou de la flore, Sauvetage de spécimens, Conservation des habitats, Etude écologique, Etude scientifique autre, Prévention de dommages à l'élevage, Prévention de dommages aux pêcheries, Prévention de dommages aux cultures, Prévention de dommages aux forêts, Prévention de dommages aux eaux, Prévention de dommages à la propriété, Protection de la santé publique, Protection de la sécurité publique, Motif d'intérêt public majeur, Détention en petites quantités, Autres.

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet consiste en une rénovation urbaine dans l'hypercentre de Gap, au niveau du Carré de l'Imprimerie. Les bâtiments, abandonnés et insalubres, seront remplacés par deux bâtiments neufs. La démolition de ces vieux bâtiments va détruire 30 sites de nidification de Martinet noir. La portée de l'impact est locale, des mesures de réduction ont été proposées dans le dossier de dérogation et une mesure compensatoire de recréation de sites de nidification (ratio de 1/5) est proposée dans le dossier.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction de 30 sites de nidification lors de la démolition des vieux bâtiments du Carré de l'Imprimerie

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ecologues avec un niveau de M2 en biologie animale

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Destruction des sites de nidification entre début juillet 2024 et septembre 2024
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Région PACA

Départements : Hautes - Alpes

Cantons : GAP

Communes : GAP

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Mesure compensatoire consistant à équiper les nouveaux bâtiments qui vont être construits avec 150 nids (ratio de 1/5)

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Sans Objet

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Compte-rendu des audits et des suivis transmis à la DREAL PACA

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Marseille
le 05 Février 2024
Votre signature

3F Sud
Groupe Action Logement
Siège Social

72 avenue de Toulon
CS 40089
13253 MARSEILLE Cédex 11⁰
Siret 4157508680017